



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Union Pour la Méditerranée
DOC. DE SÉANCE N° :13/17 FR
EN DATE DU : 20/06/2017
ORIGINE : UfM Co-presidency

Deuxième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable

"Un Agenda urbain de l'Union pour la Méditerranée"

(Le Caire, Égypte, 22 mai 2017)

Déclaration

Préambule

Les ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés du développement urbain durable se sont rencontrés lors de la deuxième conférence ministérielle de l'UpM sur le développement urbain qui s'est tenue au Caire (Égypte) les 21 et 22 mai 2017. Cette conférence était coprésidée par S.E Walid Masri, ministre des Affaires municipales du Royaume hachémite de la Jordanie, et par M^{me} Corina Crețu, membre de la Commission chargée de la politique régionale et urbaine, représentant l'Union européenne, en présence du Secrétaire général de l'UpM, S.E. M. Fathallah Sijilmassi, et organisée par S.E. Moustafa Madbouly, Ministre du Logement, des Services publics et des Communautés urbaines au nom de la République arabe d'Égypte.

Rappelant:

- L'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 et notamment son objectif n° 11 "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables";
- le Nouveau Agenda pour les villes adopté par la conférence des Nations unies sur le logement et le développement durable (Habitat III) à Quito en octobre 2016;
- le programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement;
- le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030);
- la convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (ci-après dénommée la "convention de Barcelone") adoptée en juin 1995, ainsi que la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) élaborée par la commission méditerranéenne du développement durable du plan d'action pour la méditerranée (PAM), adoptée à Athènes en février 2005;
- la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique du 13 mai 2014;
- la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue du 17 novembre 2015.

Prenant acte de ce qui suit:

- la déclaration du Caire sur le logement et le développement urbain durable adoptée en décembre 2015;
- l'agenda urbain de l'Union européenne (pacte d'Amsterdam) adopté en mai 2016;
- la deuxième assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux et la recommandation de la taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux (Quito, Équateur, octobre 2016);



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



- l'accord de Paris conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ainsi que la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui s'est ensuite tenue à Marrakech en novembre 2016 (COP 22);
- le protocole de la convention de Barcelone sur la gestion intégrée des zones côtières.

Conscients de ce qui suit:

- la région méditerranéenne se caractérise par un des taux d'urbanisation les plus rapides du monde, avec près de 60 % des habitants vivant déjà en zone urbaine;
- d'ici 2030, la population urbaine devrait augmenter de 22,5 millions de personnes, en raison de la persistance de l'exode rural et d'une croissance urbaine endogène dont découlera une forte demande de logements, d'équipements ainsi que de services urbains, et qui exercera une forte pression sur des infrastructures existantes non résilientes ainsi que sur les ressources naturelles;
- le développement des grandes agglomérations a engendré le déclin de nombreux centres-villes historiques, mettant ainsi en péril le patrimoine culturel des civilisations méditerranéennes, les paysages méditerranéens et l'irremplaçable identité de la région méditerranéenne;
- la région méditerranéenne et ses villes se caractérisent par une grande vulnérabilité au changement climatique. Des phénomènes tels que la pénurie d'eau, les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies de forêt et l'érosion des côtes ont des répercussions de plus en plus fortes sur l'environnement et les activités humaines;
- les zones urbaines ont un rôle essentiel à jouer dans la transition vers des économies à énergie durable;
- la définition d'un nouveau rôle pour les centres urbains, dans un contexte urbain à évolution rapide, constitue également un problème urbanistique majeur bien précis auquel il faut s'attaquer;
- le logement et les services publics sont des aspects essentiels du niveau de vie et il est nécessaire d'améliorer les équipements de base et les infrastructures, notamment pour les migrants, afin qu'un train de vie décent et de meilleures conditions de logement soient assurés;
- la région et ses villes subiront davantage que d'autres les répercussions du changement climatique et du réchauffement planétaire, ainsi que leurs conséquences sur l'environnement et, partant, sur les activités humaines;
- la région méditerranéenne est confrontée à de nombreux défis ayant une incidence sur le développement urbain durable dans ses villes;
- étant donné le rôle essentiel que le développement urbain durable est appelé à jouer sur la qualité de la vie des personnes, dans le bassin méditerranéen comme ailleurs, ainsi que l'importance croissante de la dimension urbaine aux niveaux mondial, régional, national et infranational, il est important que l'Union pour la Méditerranée et ses États membres définissent une vision commune du développement urbain durable et adoptent un programme complet et opérationnel sur ce sujet;
- les pays méditerranéens sont confrontés à des questions de migrations et de réfugiés causant une pression supplémentaire sur les zones urbaines.

S'appuyant sur:

- la première déclaration ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable de novembre 2011 (à Strasbourg), qui faisait de la coopération en matière de développement urbain durable un moyen de développer une véritable dimension urbaine au sein de l'UpM;



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



- les travaux préparatoires entrepris avant la deuxième conférence ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable ¹ par des représentants des gouvernements issus des ministères compétents ainsi que par les principaux partenaires régionaux, avec le soutien de la Commission européenne, qui mettaient l'accent sur les enjeux spécifiques en matière de développement urbain dans les pays méditerranéens;
- le nouveau programme pour les villes adopté par la conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito en octobre 2016.

Soulignant:

- les défis structurels communs qui se posent en termes de développement urbain, ainsi que les politiques, les stratégies, la législation, la mise en œuvre, le suivi et le réexamen nécessaires pour les relever, tout en tenant compte de la diversité et des particularités économiques, sociales, environnementales et culturelles de chaque État membre;
- la nécessité d'apporter à ces défis structurels communs une réponse régionale au moyen de capacités, d'outils et de ressources destinés à aider les États membres et leurs autorités locales en y associant d'autres parties prenantes concernées, dans le respect des politiques et législations nationales, ce qui constituerait un mécanisme efficace d'aménagement urbain et de développement urbain durable.

Réaffirmant ce qui suit:

la coopération régionale apporte une valeur distinctive et renforce les efforts consentis au niveau national en facilitant et en soutenant le partage d'expériences; la diffusion des bonnes pratiques; la coopération entre les autorités locales; la promotion d'approches communes après adaptation aux besoins locaux; les projets pilotes communs; la valorisation des connaissances existantes, y compris traditionnelles; les pratiques novatrices, notamment par les connaissances, les bonnes pratiques et le transfert de technologies; les projets de renforcement des capacités; en accroissant les possibilités d'investissement et d'accès à des financements durables; et en établissant des systèmes de suivi et de réexamen adéquats, communs et applicables compatibles avec ceux des États membres.

Invitant:

à la participation des donateurs et des institutions financières internationales qui apportent un soutien substantiel à la réalisation de l'agenda urbaine de l'UpM et à la promotion de la coopération régionale sur les questions liées à l'urbanisme.

Nous, ministres, convenons que la présente déclaration établit un agenda urbain de l'UpM comme suit:

- Objectifs, portée et priorités –

¹ Les documents finaux de deux réunions ad hoc de hauts fonctionnaires (sur la création d'emplois et sur le dialogue social), ainsi que les premiers enseignements tirés de l'initiative pour le financement de projets urbains, initiative innovante financée par la Commission européenne et cogérée par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement, sous l'égide de l'UpM, sont venus alimenter les travaux préparatoires de la conférence.



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Nous, ministres, **convenons** par le présent **Agenda que, conformément à nos législations, stratégies, plans et politiques nationaux respectifs:**

- l'agenda urbain de l'UpM vise à tirer pleinement parti du potentiel des zones urbaines et de la contribution qu'elles apportent en vue de la réalisation du volet urbain des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du nouveau programme pour les villes;
- l'agenda urbain de l'UpM s'efforce d'instaurer une approche intégrée et coordonnée plus efficace dans les pays de la Méditerranée en ce qui concerne les politiques, la législation et les investissements susceptibles d'avoir un impact sur les zones urbaines et de contribuer ainsi à la cohésion régionale et sociale en réduisant les écarts socioéconomiques constatés dans les zones et les régions urbaines ainsi que les écarts de cette nature entre les zones urbaines et les zones rurales;
- l'agenda urbain de l'UpM tente d'encourager les autorités locales, y compris l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne, à participer, tout en respectant les structures et politiques administratives nationales, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui ont une incidence importante sur les zones urbaines, et de renforcer la dimension urbaine de ces politiques. L'agenda urbain de l'UpM vise à permettre aux autorités urbaines d'œuvrer de manière plus systématique et cohérente à la réalisation des objectifs fondamentaux.

Garantissons que:

l'agenda urbain de l'UpM est fondé sur une approche globale, intégrée, territorialisée et à long terme du développement urbain durable qui est nécessaire pour promouvoir des villes bien gérées, prospères sur le plan économique, propices à l'intégration des hommes et des femmes et à l'inclusion sociale, justes, sûres, respectueuses de la santé, accessibles et résilientes ainsi qu'efficaces dans l'utilisation des ressources et durables sur le plan environnemental en étant sobres en carbone. Cette approche s'articule autour de la reconnaissance du rôle central que jouent la richesse et la diversité de la culture, de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel et naturel et d'un aménagement urbain et d'une gestion urbaine efficaces, ainsi que de la mise à disposition de l'espace public, condition fondamentale de la participation et de l'adhésion de tous à la réalisation de ces objectifs. Cette approche intégrée permettrait aux États membres de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par le biais de l'agenda urbain de l'UpM.

Réaffirmons les principes fondamentaux suivants:

- il n'est possible de parvenir à un développement durable à long terme que si l'on s'attache simultanément à tous les aspects de la durabilité : sociaux, environnementaux, économiques et culturels;
- le développement urbain durable est primordial pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté;
- le développement urbain durable repose sur une approche fondée sur les droits;
- le développement urbain durable tient compte de la diversité des villes et de leur situation territoriale au sens large et, conjugué à la politique agricole et de développement rural, il encourage les liens entre milieu urbain et milieu rural, afin de renforcer la cohésion territoriale;
- il est nécessaire de procéder à une approche territorialisée du développement urbain durable, car il n'existe pas de solution universelle pour les villes et les zones urbaines de toutes tailles - y compris les



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



villes et zones urbaines de petite taille et de taille moyenne -, en tenant compte de la taille de leur population et de la dynamique de celle-ci, de leur histoire, de leur identité et de leur localisation, de leurs perspectives économiques ainsi que de leur situation nationale, régionale ou internationale;

- une approche intégrée du développement urbain durable prend simultanément en compte toutes les préoccupations et tous les intérêts concernant le développement urbain de manière équitable et résulte d'un processus dans le cadre duquel les aspects spatiaux, sectoriels et temporels sont coordonnés;
- les plans de développement urbain durable ne peuvent être efficaces que s'ils sont assortis d'une stratégie de développement rural durable qui contrebalance l'attractivité des villes grâce à la mobilité entre zones rurales et zones urbaines au moyen d'un système de transports moderne, propre, régulier et d'un bon rapport coût-efficacité, tout en encourageant les investissements durables dans les zones rurales pour créer les services nécessaires, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'emploi;
- les autorités locales ainsi que les parties prenantes jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques ayant une incidence sur les zones urbaines et un rôle crucial en matière de mise en œuvre future, y compris dans les processus de suivi et de réexamen, le cas échéant;
- la mise en œuvre de l'agenda urbain de l'UpM devra passer par une série d'actions: soutenir et mettre en place un environnement politique; accroître la capacité à atteindre les objectifs; améliorer les capacités en vue d'offrir des services publics efficaces; mobiliser et utiliser de manière efficace les fonds publics nationaux et internationaux; permettre l'aménagement du territoire et de l'espace et mobiliser le secteur privé au niveau national et international; stimuler le commerce et les investissements; encourager les sciences, la technologie et l'innovation ainsi que la formation professionnelle;
- il convient de favoriser la participation active des autorités locales, dans le respect des politiques et de la législation nationales, à la mise en œuvre de l'agenda urbain de l'UpM, notamment par un accès à toutes les sources de financement publiques et privées, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, y compris à des flux suffisants d'aide publique au développement (APD) et à des cadres qui facilitent le financement mixte associant APD et autres formes de financement/prêts;
- nous nous engageons à élaborer et mettre en œuvre l'agenda urbain de l'UpM conformément aux politiques et réglementations nationales en faisant appel à la participation active des autorités locales et de leurs associations, ainsi qu'à la société civile, y compris des partenariats et arrangements institutionnels regroupant divers acteurs, des organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes dans le cadre de processus transparents;
- le développement urbain durable tient également compte des menaces et problèmes communs qui existent en matière de sécurité urbaine.

Soulignons que nous nous engageons à

- renforcer encore les capacités des autorités locales grâce à des programmes de renforcement des capacités et à un échange de bonnes pratiques en la matière pour assurer la mise en œuvre des projets urbains. À cet égard, nous prenons acte du programme URBACT et encourageons les États membres et la Commission européenne à promouvoir cette initiative pour les pays méditerranéens en tenant compte des spécificités des États membres;
- fournir et faciliter la fourniture d'une aide technique et le transfert de technologies pour des solutions innovantes et durables en nous fondant sur les bonnes pratiques de l'initiative pour le financement de projets urbains (UPFI), l'objectif étant d'accroître ses effets socioéconomiques sur le terrain;



UNION EUROPÉENNE



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



- renforcer l'accès au financement grâce au développement de mécanismes de financement mixte et l'association du secteur privé, y compris par des partenariats public-privé, tout en aidant les pays et les villes qui accueillent des migrants et des réfugiés;
- continuer à œuvrer au règlement des conflits qui ont provoqué des flux migratoires en encourageant un dialogue constructif et sans exclusive grâce à une approche globale de la migration qui s'attache à l'aspect "sécurité", à la coopération au développement et au respect de la dignité humaine tout en nous efforçant de nous attaquer aux causes profondes de l'immigration irrégulière.

Mettons l'accent sur la nécessité de nous concentrer sur les priorités communes ci-après:

réglementation et législation urbaines

- promouvoir le rôle de l'aménagement urbain et la mise en place de politiques et d'instruments en matière d'utilisation des sols, d'une réglementation et d'une législation urbaines et d'outils permettant d'assurer leur mise en œuvre de manière efficace;

développement urbain et territorial équilibré

- favoriser un développement urbain polycentrique;
- promouvoir une approche intégrée en matière de développement territorial et des liens durables entre milieu urbain et milieu rural;
- instaurer une relation entre les zones côtières à urbanisation rapide et l'arrière-pays rural touché par le dépeuplement;
- concevoir des villes compactes;

Environnement

- promouvoir une gestion durable des ressources, l'accent étant mis sur l'eau et les déchets;
- faire en sorte que l'énergie et l'alimentation fassent partie intégrante de la gestion durable intégrée des ressources;
- favoriser le développement et la protection durables du littoral;
- encourager une exploitation durable des terres et des écosystèmes;
- œuvrer en faveur de la protection et de l'extension des espaces verts urbains et de la biodiversité urbaine, ainsi que de la réduction/prévention de l'expansion urbaine;
- promouvoir la réduction des risques de catastrophe et les infrastructures urbaines résilientes;
- soutenir la protection, l'aménagement et la gestion du paysage;
- favoriser la planification et la gestion durables des activités touristiques;

Climat

- renforcer la résilience urbaine en intégrant l'adaptation aux changements climatiques dans les différents secteurs et zones;
- mettre l'accent sur l'infrastructure verte, les solutions naturelles et les approches fondées sur l'écosystème qui sont porteuses de bénéfices accessoires et sont moins onéreuses;



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



- contribuer à accroître les connaissances, en particulier, en promouvant l'identification des risques et des vulnérabilités et la mise en place de services climatologiques (projections climatiques à échelle fine, amélioration des prévisions) pour répondre aux besoins des villes; développer des systèmes de surveillance et des indicateurs;

Habitat

- privilégier les approches intégrées à l'égard du logement durable, abordable et décent;
- développer les services urbains de base (eau, assainissement, gestion des déchets, électricité);
- promouvoir la réhabilitation urbaine et un espace public de qualité;
- mettre l'accent sur la régénération des centres historiques et des zones industrielles et portuaires;
- assurer la rénovation urbaine des zones résidentielles informelles;
- préserver le patrimoine culturel;
- préserver les traditions de solidarité et de partage;
- soutenir la création de comités de quartier œuvrant à la préservation de l'environnement bâti et de l'environnement naturel;
- promouvoir les immeubles et constructions durables;
- développer les quartiers à usage mixte et promouvoir la diversité sociale des quartiers;

Transport et mobilité

- encourager la mobilité urbaine durable, en particulier au moyen de transports publics intégrés, inclusifs et d'un coût abordable, ainsi que de transports non motorisés sûrs;
- promouvoir les solutions de transport intermodales;
- favoriser le recours à des solutions intelligentes et innovantes;
- assurer une coordination entre l'aménagement urbain et la planification en matière de mobilité;

Migrations

- renforcer les capacités et les services de base des villes accueillant des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays;
- faire face à l'exode rural croissant;
- renforcer la coopération entre les différents niveaux de gouvernance traitant des questions de migration, notamment au niveau international;

Moyens de mise en œuvre

- Renforcement des capacités
 - assistance technique aux autorités locales, notamment par des actions de formation;
 - développement de l'aménagement urbain et des capacités de mise en œuvre à l'échelon local;
 - coopération entre villes;
- financement
 - renforcer l'accès au financement;



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



- renforcer les capacités destinées à favoriser le recours à des mécanismes de financement mixte;
- soutenir l'amélioration des finances et des systèmes budgétaires municipaux;
- renforcer la coopération internationale et la fourniture de moyens de mise en œuvre qui soient appropriés, durables et prévisibles, y compris le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités;
- données
 - soutenir les instituts nationaux de statistique et le développement de données et de systèmes d'information géographique (SIG);
 - développer des indicateurs de durabilité, de bien-être et de vulnérabilité afin de permettre la comparabilité des tendances et des situations actuelles, au niveau tant national qu'international;
 - encourager le recours à la définition harmonisée des villes élaborée par la Commission européenne, l'OCDE et la Banque mondiale.

- Cadre opérationnel –

Nous, ministres, convenons que:

- l'agenda urbain de l'UpM est un ensemble cohérent d'actions élaboré par ses États membres en coordination avec d'autres acteurs clés de la région méditerranéenne. Il s'agit d'une forme de coopération à plusieurs niveaux dans le cadre de laquelle des représentants des États membres chargés des questions urbaines, la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure, les organes consultatifs de l'Union (CdR, CESE), l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne, la BEI, la BERD et d'autres institutions concernées compétentes travaillent au sein de groupes thématiques, dans le cadre de la plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable;
- les actions découlant de l'agenda urbain de l'UpM promouvront:
 - le recensement de priorités thématiques communes. À cette fin, l'agenda urbain de l'UpM sera axé sur un certain nombre de thèmes prioritaires;
 - une coordination efficace grâce à une coopération à plusieurs niveaux et intersectorielle (horizontale et verticale), permettant de trouver des solutions plus efficaces aux problèmes urbains et de mettre en place une approche plus intégrée au niveau des zones urbaines. Les groupes thématiques jouent un rôle important à cet effet;
 - l'échange de connaissances et d'expériences en vue d'élargir et d'améliorer le contenu du l'agenda urbain de l'UpM;
 - lorsque les États membres le jugeront utile, la participation des gouvernements et de leurs autorités locales, ainsi que des parties prenantes concernées, aux initiatives existantes destinées à accompagner des accords multilatéraux et à renforcer le développement urbain durable;
 - l'échange de connaissances et d'expériences avec les partenariats concernés dans le cadre de l'agenda urbain de l'UE.



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Nous, ministres,

convenons de constituer une plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable, qui comprendra des groupes de travail chargés de mettre en œuvre l'agenda urbain de l'UpM ²:

- les groupes de travail doivent mettre au point une approche intégrée et globale, d'une manière ouverte et transparente, afin d'atteindre les objectifs susmentionnés de l'agenda urbain de l'UpM, en s'appuyant sur une forte participation des acteurs de terrain issus des différentes autorités en charge du développement urbain;
- afin que l'accent soit mis sur le terrain et que des résultats réels puissent être obtenus sur le terrain, les groupes de travail devraient adopter une approche ascendante en analysant, entre autres, des cas concrets dans les zones urbaines qui soient représentatifs des blocages et des possibilités;
- les groupes de travail formuleront des propositions concrètes pour améliorer les connaissances, favoriser des solutions innovantes et durables et améliorer l'accessibilité au financement pour les projets liés aux thèmes des groupes de travail.

Nous, ministres, convenons que:

la gouvernance de l'agenda urbain de l'UpM sera assurée comme suit:

- les activités de l'UpM seront coordonnées par les réunions ad hoc des hauts fonctionnaires sur le développement urbain durable. Les participants à ces réunions:
 - veilleront à ce que les actions soient organisées de telle sorte qu'elles soient conçues en coopération avec les représentants des États membres chargés des questions urbaines, la Commission européenne et les autres partenaires de l'UpM et avec leur soutien, qu'elles se renforcent mutuellement et qu'elles aient la plus grande efficacité possible à l'égard de l'UpM et de l'élaboration des politiques, des activités et des mécanismes financiers;
 - feront rapport à la réunion des ministres chargés du développement urbain durable;
 - fourniront un retour d'informations sur les résultats obtenus au sein des groupes de travail et les progrès réalisés en ce qui concerne les actions de l'agenda urbain de l'UpM;
 - établiront des orientations informelles en vue de l'évolution future de l'agenda urbain de l'UpM
 - évalueront l'ensemble des actions actuelles et futures de l'agenda urbain de l'UpM d'ici à 2020 au plus tard.

Nous chargeons le secrétariat de l'UpM

- de créer et de coordonner une plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable, composée de groupes de travail thématiques axés sur les priorités communes susmentionnées et réunissant des représentants des États membres chargés des questions urbaines, la Commission

² Pour définir les critères applicables à la constitution de groupes de travail, il sera tenu compte de l'équilibre géographique et de l'équilibre entre parties prenantes. Il est par ailleurs important de décrire leurs tâches, leur mode de fonctionnement, leur calendrier et les sources de financement nécessaires.



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



européenne, le Service européen pour l'action extérieure, les organes consultatifs de l'Union (CdR, CESE), l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne, la BEI, la BERD, ainsi que des partenaires clés et d'autres institutions compétentes, afin de discuter des mesures opérationnelles à prendre pour mettre en œuvre l'agenda urbain de l'UpM, d'encourager des solutions innovantes et durables, de promouvoir une meilleure connaissance des priorités communes en matière de développement urbain et de favoriser les bonnes pratiques dans ce domaine et de définir de nouveaux projets qui seront reproduits dans la région;

- d'organiser des réunions du comité chargé des projets de développement urbain, entre l'UpM et les institutions financières internationales (IFI), en réunissant les partenaires clés de la région, les IFI et les donateurs, dans le but de procéder à un échange de vues sur le régime financier des projets labellisés et des futurs projets;
- les résultats des réunions susmentionnées seront présentés pour examen et approbation par les réunions des hauts fonctionnaires, et feront l'objet d'une discussion et d'un examen lors des prochaines réunions ad hoc des hauts fonctionnaires sur le développement urbain durable, afin que ceux-ci évaluent et examinent les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'agenda urbain de l'UpM et qu'ils proposent une série de mesures.

Enfin, nous, ministres,

invitons le secrétariat de l'UpM à continuer de contribuer activement à l'amélioration de la situation de la région en matière de développement urbain en vue de promouvoir des projets qui répondent davantage aux priorités de développement urbain durable, et à tenir compte, dans toutes les réunions sectorielles, de la spécificité de l'approche urbaine et territoriale intégrée;

convenons de nous réunir, en principe, dans deux ans afin d'examiner les progrès accomplis dans le développement de l'agenda urbain de l'UpM;

exprimons notre gratitude au gouvernement de l'Égypte pour avoir accueilli la deuxième Conférence ministérielle sur le développement urbain durable.